

Session Flash – Hauts de France

10 juin 2024

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET RISQUES POUR LA SANTE DES TRAVAILLEURS : FAIRE FACE AU « PLATEAU FRANÇAIS »

Enjeux :

Les Hauts-de-France sont confrontés depuis plusieurs années à une situation particulière quant aux accidents de travail. Le taux de sinistralité dépasse les moyennes nationales : en 2019, le taux de fréquence atteint 23,7 pour une moyenne nationale à 20,4.

La situation est connue et fait l'objet d'analyse des acteurs de prévention de la région, en particulier la DREETS et la CARSAT, toutes deux représentés à l'atelier. Les études de structures ou par secteur permettent d'identifier certains facteurs de cette sur-sinistralité régionales. Pourtant, les analyses révèlent des écarts incompressibles, inexpliqués avec les données disponibles et soulèvent de nombreuses questions dont les réponses apparaissent complexes et multifactorielles.

Quelle proportion de ces écarts peut être liée à une sur-représentation des certains secteurs dans la région ou certains départements / bassins d'emploi ? Quid des pratiques particulières de prévention selon les secteurs ou selon l'organisation des chaînes de valeurs (part de la sous-traitance par ex.) ? Quelle dynamique régionale sur la construction d'une « culture de prévention » selon les secteurs et des ressources pour la soutenir ? Comment éclairer ces questions à partir des données disponibles ? Comment interroger les catégories d'analyse mobilisées et enrichir les données disponibles ?

Horizon(s) :

L'enjeu est donc de mieux comprendre, dans leurs complexités, les facteurs de sur-sinistralité, pour agir de manière plus efficace dans les dispositifs de prévention existants et auprès d'acteurs démunis face à ces enjeux, notamment les TPE/PME.

En s'attachant à mieux cerner ces facteurs d'AT, il s'agit donc bien de responsabiliser de mobiliser différemment ces acteurs pour comprendre avec eux (dans leurs branches, secteurs, dans leur territoire...), et ainsi agir de manière plus ciblée pour être plus efficace.

Freins :

Un certain nombre de difficultés sont à lever avant d'apporter des éclairages utiles sur ces écarts et mieux comprendre les spécificités des accidents de travail dans la région.

Une première série de freins sont liées aux secteurs d'activité et à leurs transformations. Dans un contexte économique de développement du secteur tertiaire, le développement du télétravail dans certains métiers peut jouer un rôle particulier sur les accidents de travail. D'une part, la diminution des accidents de trajet peut participer à une baisse en fréquence et en gravité. Mais la répartition inégale des activités télétravaillables selon les tâches et les métiers ainsi que selon les bassins d'emploi pourrait participer à expliquer une partie de ces accidents. Sur ces points, les données sont à actualiser et à affiner.

Un deuxième volet de difficultés est lié à l'évolution des statuts d'emploi dans l'organisation des activités de production et de services. Deux tendances rendent les informations plus difficiles à obtenir ou à analyser. D'une part, la sortie du cadre salarial pour certaines activités et l'augmentation de la part d'auto/micro-entrepreneurs éloigne une part croissante de travailleurs des systèmes de suivi et de la prévention des risques. Le recours à l'intérim tend également à rendre plus difficile le suivi et l'analyse des accidents de travail selon les activités réalisées.

Enfin, il faut prendre en compte les différences liées aux particularités territoriales - de bassin d'emploi et de typologie des activités, mais aussi de réseau d'acteurs de prévention – SPSTI, etc. - Les différents départements ne s'inscrivent pas dans des dynamiques similaires (que des actions régionales pourraient soutenir ou impulser).

Ressources :

La mise en œuvre d'actions permettant de mieux comprendre (pour agir de manière plus ciblée ensuite) peut s'appuyer sur différentes ressources déjà disponibles qu'il importe de pouvoir mettre pleinement à profit.

Au niveau régional, le Plan Régional Santé au Travail Hauts de France permet de mobiliser différents acteurs et des ressources sur le sujet des accidents de travail, notamment dans le cadre de la prévention des accidents graves et mortels.

Au niveau départemental, les Observatoires Départementaux du Dialogue Social constitués peuvent permettre d'ouvrir des espaces d'analyse au niveau sectoriel ou territorial mais il s'agit d'espace d'information des acteurs sur les pratiques de prévention.

Au niveau de certaines branches, des facteurs externes peuvent également constituer des leviers d'actions. Cela peut être le cas pour des métiers en tension ou en difficulté d'attractivité notamment en lien avec des conditions de travail dégradées ou pour de secteurs plus particulièrement sensibles aux enjeux de RSE.

Jalons :

Face aux enjeux de compréhension plus fine des facteurs explicatifs des AT et d'actions de prévention plus ciblées, l'atelier a permis de dégager différents jalons à suivre selon trois types d'acteurs.

Les partenaires sociaux : OS et OP

Le constat est partagé d'un besoin de montée en compétences des acteurs sur la thématique. Face au rôle central que doivent jouer les acteurs du dialogue social sur la question de la prévention des AT, il apparaît nécessaire de mobiliser des acteurs compétents et sensibilisés. Ainsi pourront-ils mieux piloter et suivre la mise en œuvre d'actions dans leurs filières de métiers, en lien avec les acteurs de prévention et des experts qui peuvent être mobilisés.

Par exemple, cela peut passer lors de la désignation de représentant.e.s des organisations patronales et syndicales au conseil d'administration des SPSTI. Cela peut permettre d'articuler de manière plus serrée les actions des SPST

Dans cette optique, le Conseil Régional d'Orientation des Conditions de Travail constitue un premier relai important, qu'il faudra mobiliser afin qu'ils appuient les démarches de formation et sensibilisation auprès des différents publics.

Au sein des entreprises

Au cœur des préoccupations pour la prévention, les entreprises de la région (en particulier TPE et PME) demeurent toutefois des acteurs difficilement saisissables quant à leurs pratiques et besoins en matière de prévention des risques et plus particulièrement des AT. Des travaux récents ont montré les particularités de la prévention pour des entreprises de ces tailles : pratiques informelles mais bien présentes, rôles et limites de la culture métier, faible mobilisation des acteurs de prévention (SPSTI, Carsat...), et bien sûr, fortes disparités de pratiques selon la situation économique et le secteur d'activité.

Pour les acteurs institutionnelles (partenaires sociaux, services de l'Etat, acteurs de prévention), agir pour mobiliser les entreprises sur les AT passe par une meilleure connaissance des pratiques mais aussi une mobilisation plus particulière des acteurs en lien direct avec les TPE/PME. Ces acteurs restent à mieux identifier. Le rôle des branches dans cette mobilisation reste également à éclairer.

Pour les DREETS

L'action des services du travail peut reposer tout d'abord sur un approfondissement des analyses afin de mettre en perspectives les enjeux sectoriels et les situations par département. Des secteurs particulièrement exposés pourraient être identifiés en priorité en associant des partenaires (experts, chercheurs, ...) : par

exemple sur le secteur de l'aide à la personne, qui cumulent un nombre important de facteurs (précarité, pénibilité, risque routier, temps de travail, etc.).

Un autre volet d'action pour la DREETS passe par la mise en œuvre ou le soutien à des démarches de sensibilisation et d'information auprès des entreprises sur la thématique autour d'axes à articuler :

- les obligations (trop souvent méconnues) des employeurs en termes de prévention, notamment des AT.
- les liens entre prévention et performance (à l'instar de l'OPPBTP par exemple). Cela pourrait notamment s'appuyer sur les travaux sur le coût caché de la santé au travail et les gains (Laurent Cappelletti)

Ressources :

Atlas de la santé au travail dans les Hauts-de-France – actualisation 2022

Publié le 25 mars 2024 | Dernière mise à jour le 29 mars 2024 :

[Atlas de la santé au travail dans les Hauts-de-France – actualisation 2022 - Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités \(DREETS\)](#)



Piloté par la Carsat et la Dreets Hauts-de-France et fruit d'un large travail collectif (MSA, OR2S, Santé Publique France, Services de prévention et de santé au Travail, Université de Lille, ISTNF), l'Atlas de la santé au travail analyse et cartographie les risques professionnels dans la région. En développant la compréhension des mécanismes à l'œuvre, il vise à soutenir l'élaboration de stratégies de prévention partenariales et coordonnées notamment dans le cadre du Plan Régional de Santé au Travail (PRST).

Une réduction du risque d'accidents du travail mais une sinistralité régionale toujours plus élevée que la moyenne nationale

En 2021, dans les Hauts-de-France, 56 800 accidents du travail pour les salariés du régime général et 3 500 pour ceux du régime agricole sont dénombrés. Les accidents du travail surviennent, historiquement, plus souvent dans la région qu'en moyenne nationale (35,9 accidents sur 1 000 salariés, soit 5,8 points de plus qu'au national), notamment en raison de la structure du tissu productif régional. La fréquence des accidents a tendance à diminuer, mais la durée des arrêts de travail qui leur sont consécutifs ne cesse d'augmenter, pour atteindre une moyenne de 82 jours en 2021 dans les Hauts-de-France. Par ailleurs, l'année 2021 est marquée par une recrudescence des accidents graves, notamment des décès parmi lesquels les malaises sont reconnus. En 2021, le nombre de maladies professionnelles est en baisse, plus particulièrement dans l'industrie. Atteignant 746 millions d'euros

(régime général et agricole confondus), la hausse du coût du risque professionnel est principalement soutenue en 2021 par la progression des frais liés aux accidents du travail.